



Credit photos : Robert Baronet

## TECHNICIEN-OPÉRATEUR – EAU ET ÉGOUT

Sous l'autorité du coordonnateur en traitement des eaux, la personne devra notamment exercer les responsabilités suivantes :

### RESPONSABILITÉS :

- S'assure du bon fonctionnement des installations d'eau potable;
- Effectue les prélèvements d'eau potable et des eaux usées selon les calendriers d'échantillonnage;
- S'assure du bon fonctionnement des installations pour les eaux usées (stations d'épuration, surverses, stations de pompage, etc.);
- Contrôle et optimise tous les équipements de toutes les installations de traitement des eaux;
- Effectue le nettoyage des stations de pompage et des réservoirs d'eau potable;
- Travaille dans des endroits rencontrant des risques biologiques, des odeurs, des gaz, etc.;
- Travaille de façon sécuritaire en tout temps en appliquant les règles de santé et sécurité au travail et selon le manuel de prévention de la Ville.

### EXIGENCES :

- Posséder un diplôme reconnu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées;
- Avoir 1 à 2 ans d'expérience pertinente dans le domaine du traitement des eaux;
- Participe à la garde, c'est-à-dire à la surveillance de tous les équipements du traitement des eaux en dehors des heures normales de travail;
- Être soucieux du travail bien fait;
- Avoir une bonne capacité physique.

### CONDITIONS ET SALAIRE :

- Début de l'emploi : immédiat
- Le poste est permanent, temps complet pour un horaire de 40 heures/semaine.
- La rémunération sera établie en fonction de la convention collective en vigueur.

Toutes les personnes intéressées par le poste mentionné ci-dessus peuvent remettre leur curriculum vitae avant 16 h, le vendredi 8 juin 2018 aux coordonnées suivantes :

### Poste : Technicien-opérateur - eau et égout

Service des ressources humaines  
Ville de Matane  
230, avenue Saint-Jérôme  
Matane (Québec) G4W 3A2  
Télécopieur : (418) 562-4869  
[ressourceshumaines@ville.matane.qc.ca](mailto:ressourceshumaines@ville.matane.qc.ca)

Matane, le 16 mai 2018

N.B : La Ville souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.